

Ferrière-sur-Risle > Halle

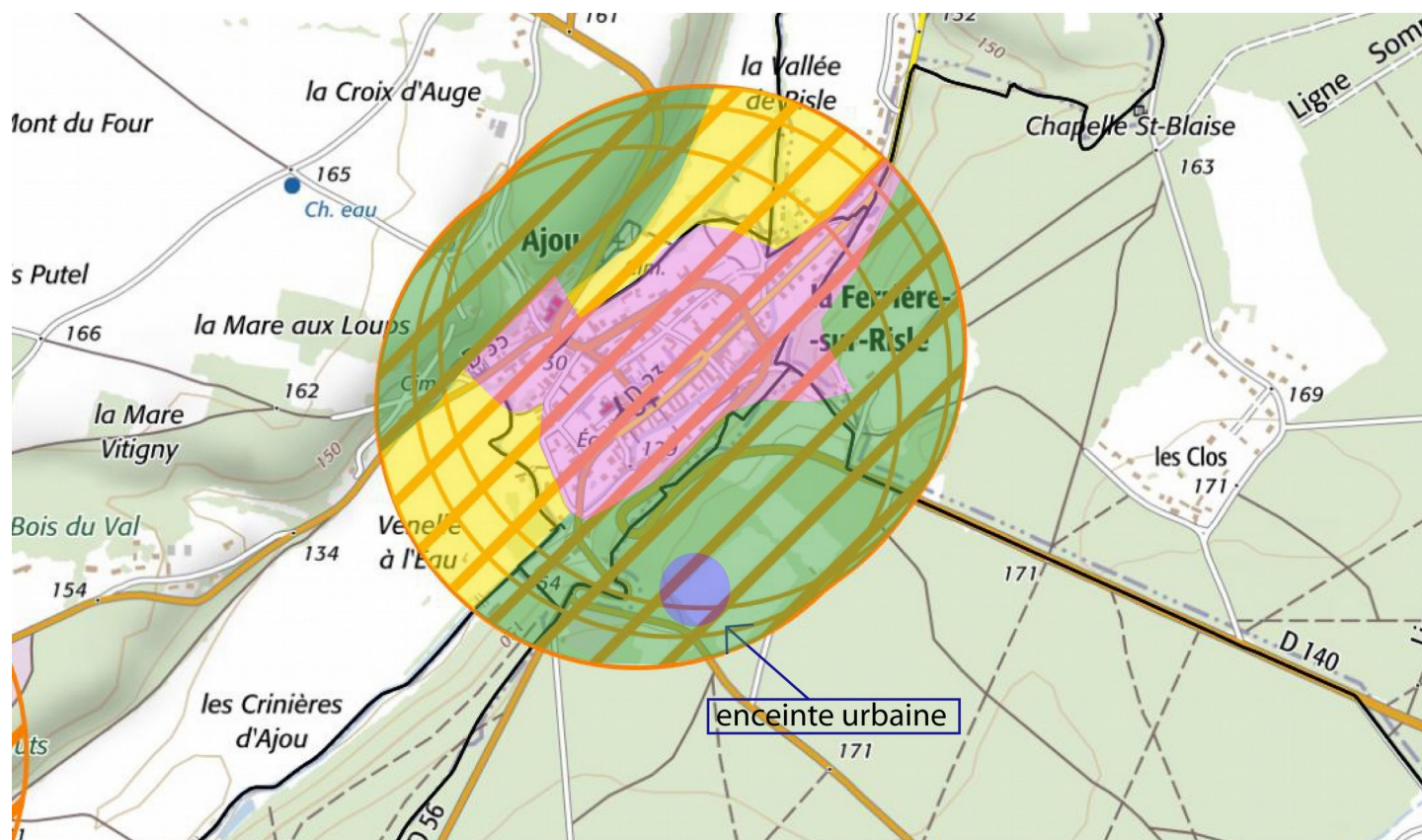
Le clocher de l'église est monument historique classé et la halle et la maison à pans de bois du XVI^e siècle sont protégés au titre des monuments historiques inscrits.

La Halle a été inscrite en tant que monument historique le 1^{er} octobre 1926.

Cette grande halle en charpente était à l'origine longue de 55 m pour une largeur de 9 m. Réduite à 36 m de long après que la municipalité ait décidé, en 1865, d'en détruire une partie, elle demeure un imposant et rare vestige d'architecture civile médiévale dont la masse étonne au centre de cette commune qui est la plus petite de Normandie.

L'existence d'un marché est attestée dès la fin du XII^e siècle par une donation d'une rente à prélever sur les étaux de La Ferrière faite par Roger de Tosny. La halle actuelle a probablement été construite entre le XIV^e et le XVI^e siècle. Le duc de Bouillon, comte d'Évreux, en a fait don à la commune en 1791. Au XIX^e siècle le juge de paix siégeait à l'étage dans la partie aujourd'hui détruite qu'on appelait « l'Audience », certainement l'auditoire de la vicomté d'Ancien Régime.

C'est une charpente en chêne composée de onze travées séparées par 12 fermes assemblées à tenons et mortaises et espacées en moyenne de 3 mètres et couverte en tuiles. Chaque ferme est portée par trois poteaux reposant sur des dés en grès. Les poteaux extérieurs présentent un renflement au niveau supérieur pour permettre l'assemblage avec l'entrait et la panne sablière prise par enfourchement ; on note de même des renflements, moins importants, à la naissance des liens obliques. Des marques de charpente sont encore visibles. Le sol est recouvert de silex disposés en « calade », appareil rare dans les régions septentrionales.



- | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| périmètre de protection | site naturel inscrit | Zone inconstructible sauf fortes prescriptions | Zone constructible avec prescriptions | zone de projet d'aménagement urbain | zone de champs à préserver |
| site naturel classé | perspective/ axe de vue | voie / allée urbanisée à préserver | voie / allée arborée à préserver | zone naturelle/forêt à conserver | |

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Les halles de la Ferrière



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour plus de détails sur les prescriptions, se référer à la fiche église « Ferrière sur Risle »

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords du monument

